

Compte-rendu de la réunion de la commission locale d'information et de surveillance de la société CHIMIREC du 7 février 2014

Le 7 février 2014, s'est tenue, sous la présidence de M. Jean-Yves FRAQUET, Sous-Préfet de Fougères-Vitré, la réunion annuelle de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de la société CHIMIREC dans les locaux de l'entreprise à Javené.

Participants :

Collège des représentants des collectivités territoriales :

- M. SAUDRAIS, adjoint au maire de Javené

Collège des représentants des associations et riverains :

- M. PÉGEAUD, association Eaux et Rivières de Bretagne
- M. GODARD, association La Passiflore

Collège de l'exploitant :

- M. VIVIER, directeur régional de la S.A.S CHIMIREC
- M. NORMAND, directeur adjoint CHIMIREC – Site de Javené
- M. BESNIER, responsable QSE

Collège des représentants de l'Etat :

- Mme DELASNERIE, DREAL
- M. ENFRIN, ARS – DT 35

Excusé :

- M. BENOIT, conseiller général

Secrétariat :

- Mme BRASSELET, sous-préfecture de Fougères-Vitré

* * *

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 8 FEVRIER 2013

Le compte-rendu de la réunion du 8 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

BILAN D'ACTIVITE 2013

Auparavant, en réponse à une question de M. PEGEAUD, le Sous-Préfet précise que la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) sera remplacée à l'automne par une commission de suivi de site (CSS). Des courriers seront préalablement envoyés aux différents collèges.

La CSS apporte 2 nouveautés majeures :

- l'ajout d'un nouveau collègue, le « collègue des salariés de l'installation classée »
- le mandat des membres est porté à 5 ans (contre 3 ans actuellement)

Bilan d'activité 2013 site de Javené

M. VIVIER rappelle que l'année 2013 a connu un événement majeur pour l'entreprise. Le 20 septembre, la nouvelle unité de production a été inaugurée. Dans l'Ouest, c'est la première unité de fabrication d'un combustible à partir de déchets dangereux.

Chiffres d'affaires 2013 : 22 700 000 €, stable par rapport à l'année 2012, malgré un contexte économique national difficile.

M. VIVIER remarque de réelles difficultés chez certains clients, qui connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires, et génèrent donc moins de déchets. Mais l'entreprise Chimirec développe des marchés complémentaires, comme la collecte des pare-brises et des pare-chocs. Cela permet de stabiliser le résultat.

Effectifs :

102 personnes sont employées sur le site de Javené.

Evolution des tonnages :

Huile : 18711 tonnes – stabilité.

Eaux souillées : 11000 tonnes – Légère baisse de 3,8 %.

Déchets broyés/pateux : 14200 tonnes – Légère augmentation de 0,8 %.

Filtres : 6964 tonnes – Diminution de 4,9 %. En effet, l'entreprise Chimirec collecte moins d'enveloppes métalliques en raison du développement des cartouches filtrantes. M. VIVIER rappelle que le site de Javené est la seule unité en France à différencier le papier, le métal et les hydrocarbures des filtres pour une meilleure valorisation matière.

Autres : 8750 tonnes. Augmentation de 17 %. L'entreprise Chimirec souhaite être plus présente sur certaines pollutions de site.

Le sous-préfet souhaite savoir si des marchés ou filières parallèles, qui ne respecteraient pas la réglementation en vigueur se développent en concurrence de l'entreprise Chimirec.

M. VIVIER remarque que l'aspect économique est ici fondamental. En période de difficultés, certains clients mettent à mal les procédures de transport, de stockage...

Il prend l'exemple du marché des filtres à huile, estimé en France à 50 000 tonnes environ. Actuellement, seulement la moitié du marché est collecté. Le reste est, notamment, envoyé dans des décharges.

Renouvellement des certifications QSE :

Le site de Javené est triplement certifié : qualité (ISO 9001), sécurité (OHSAS 18001), environnement (ISO 14001).

Depuis 2 ans, une certification unique a été mise en place au niveau du groupe

L'audit AFAQ (association française pour l'assurance de la qualité) doit avoir lieu en 2015 sur le site.

SUIVI ET CONTROLES DE L'ACTIVITÉ

Évolution de la situation administrative de la société :

Un nouvel arrêté préfectoral a été réceptionné le 10 juin 2013. Il prend en compte :

- la nouvelle ligne de fabrication de combustibles
- une remise à plat de la nomenclature

M. VIVIER fait remarquer que la réglementation a beaucoup évolué, notamment sur l'aspect SEVESO.

Des éléments complémentaires sont désormais demandés à la société : fiche navette pour le choix des rubriques 3000 ; dossier descriptif des mélanges réalisés sur le site...

L'inspection DREAL s'est déroulée le 30 octobre 2013.

L'approfondissement et l'éclaircissement de certaines procédures est en cours.

OBJECTIF N°1 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES HOMMES ET DES INSTALLATIONS

Taux de fréquence des accidents du travail : M. VIVIER indique qu'au 7 février 2014, la société a atteint son **1283^{ème} jour** sans accident du travail. Il précise le bon état d'esprit général du personnel. Des réunions hebdomadaires permettent de sensibiliser les employés.

Des formations sécurité ont été dispensées en 2013 :

- Incendie : équipiers de seconde intervention, suite au classement SEVESO de la société

- Conduite en sécurité : recyclage CACES
- Transport de matières dangereuses : recyclage ADR. Cette formation est destinée aux conducteurs de matières dangereuses.
- Management sécurité : animer la prévention.

D'autres formations seront mises en place pour l'année 2014, telles que la prévention du risque chimique, l'habilitation électrique, sauveteurs secouristes au travail.

Aménagements de poste de travail :

- Mise en place d'une allée piétonne afin de prévenir les risques liés à la circulation des piétons, pour un budget de 30 000 €.
- Installation de passerelles fixes afin de sécuriser les différentes interventions (14 000 €).
- En 2014, poursuite de ces aménagements (poste de déconditionnement, poste de lavage des contenants vides, poste de tri des filtres à huile...).

M. NORMAND, directeur adjoint, a pris en charge le pôle maintenance.

Prévention et maîtrise du risque incendie :

Février 2013 : Renouvellement de 2200 litres d'émulseur.

Juillet 2013 : ventilation du local technique afin d'éviter la montée en température (17 000 €).

De plus, extension de l'extinction automatique sur de nouvelles zones de stockage « à risque ». Il reste 2 zones à sécuriser. Les travaux seront finalisés avant l'été.

Agrandissement de la réserve incendie, qui est passée d'une capacité de 90 m³ à 120 m³.

Installation d'une borne incendie sur le site en accord avec la mairie (investissement de 5000€).

Toutes ces installations ont été réceptionnées par le SDIS.

Septembre 2013 : mise en conformité APSAD N4 (extincteurs) et N5 (robinets d'incendie armés), suite aux travaux.

Octobre 2013 : formation d'une équipe de seconde intervention et mise en place de fiches de réaction immédiate (mise en situation du personnel).

Novembre 2013 : mise en conformité de la protection contre la foudre suite à l'évolution de la réglementation (27 000 €).

Sécurisation des accès :

Mise en place de 29 caméras de vidéo surveillance.

M. GODARD souhaite connaître la réaction du personnel suite à l'installation de ces caméras.

M. VIVIER répond que les différents responsables ont communiqué en amont. De plus, les caméras sont plus orientées sur le stock que sur les postes de travail.

La surveillance opérationnelle :

L'ensemble du bâtiment est contrôlé tous les mois, au rythme d'un bâtiment par semaine. Cette surveillance est réalisée par le responsable qualité ou son adjoint, accompagné d'une tierce personne.

Projets 2014 :

Étude sur les besoins en brumisation sur la ligne CSE (broyage), afin de limiter les poussières et l'augmentation en température.

Étude sur les besoins complémentaires en protection incendie.

Février 2014 : exercice incendie avec le centre de secours de Fougères.

OBJECTIF N°2 : LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Les émissions dans l'eau :

L'eau rejetée provient uniquement des eaux pluviales.

Les seuils fixés par l'arrêté préfectoral n'ont pas été dépassés en 2013. Des contrôles internes et externes sont réalisés. Pour les paramètres MES et DBO5, un suivi mensuel est désormais demandé (annuel auparavant).

Sur l'année 2013, le bassin incendie a été agrandi et le séparateur à hydrocarbures a été changé.

A noter, la mise en place, à compter d'octobre 2013, d'une campagne de prélèvements mensuels RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau). Le rapport final doit être remis avant le 10 juin 2014. L'objectif est d'identifier les substances qui devront être contrôlées à l'avenir.

A l'automne 2013, 3 piézomètres ont été installés suite à une étude hydrogéologique et afin d'être conforme à l'arrêté du 10 juin 2013.

En 2014, 2 campagnes de prélèvements auront lieu (la première doit se dérouler au mois d'avril).

Consommation d'eau :

La consommation d'eau est en diminution de 20 % par rapport à 2012.

Une cuve de récupération de 80 m³ a été installée à l'arrière du site :

- 60 m³ destinés à récupérer l'eau de pluie pour le nettoyage des contenants (qualité de l'eau assurée pour répondre à la demande de l'ARS)
- 20 m³ servant à récupérer l'eau de ville pour l'alimentation des RIA.

Valorisation des déchets :

Pour l'année 2013, 79,5 % des déchets ont fait l'objet d'une valorisation, soit énergétique, matière ou régénération. Grâce à la mise en service de la nouvelle ligne de production, ce pourcentage devrait augmenter en 2014.

Les 20,5 % restant sont détruits en centres agréés ou en décharges de classe 1.

La surveillance des rejets dans l'air :

Sur l'année 2014, mise en place d'une campagne de mesures par un laboratoire extérieur des rejets canalisés (phénols/poussières), suite à une étude réalisée par un stagiaire issu de l'École de l'Environnement.

Le nouvel arrêté préfectoral impose un contrôle annuel des phénols, ainsi qu'un contrôle triennal des poussières sur le traitement des filtres à huile.

Consommation d'électricité :

Augmentation de 10 % par rapport à 2012. Cela s'explique par la mise en service de la nouvelle ligne de production, plus énergivore.

Création d'une zone paysagère :

Celle-ci sera aménagée à l'automne 2014.

OBJECTIF N°3 : DÉVELOPPER L'INNOVATION

Projet de partenariat avec un cimentier afin de pérenniser cette nouvelle ligne de production. Le produit issu de cette dernière a un fort pouvoir calorifique (identique au bois sec).

Traitement des aérosols :

Un site Chimirec est pilote dans le traitement des aérosols au niveau du groupe.

Un retour d'expérience est attendu avant le démarrage de cette nouvelle production.

En 2013, mise en place de sondes de niveaux dans les cuves et d'un logiciel de suivi. Le contrôle peut s'effectuer à l'instant T, ce qui permet un meilleur suivi des stocks. Des voyants lumineux complètent le dispositif.

Le marché ÉCO-DDS (déchets ménagers spéciaux) :

L'éco-organisme Éco-DDS est référencé dans 5 départements, dont l'Ille-et-Vilaine. Il finance les déchets ménagers spéciaux. Quand une collectivité adhère, le traitement des DDS est pris en charge par l'éco-organisme pour 2 ans. A l'heure actuelle, peu de communes adhérentes.

OBJECTIF N°4 : AMELIORER LA PERFORMANCE ET LA COHERENCE DU GROUPE

Certification unique depuis juin 2012.

OBJECTIF N°5 : ASSEOIR LES AVANTAGES CONCURRENTIELS

Objectif pour 2014 :

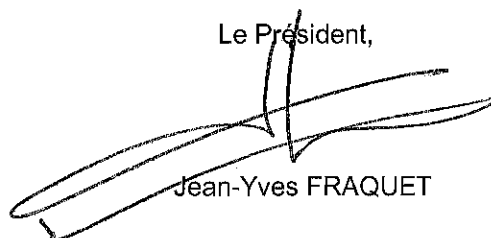
- continuer à développer le professionnalisme de l'équipe Chimirec.
- Réception du nouveau logiciel outil métier : UNICOM

Le Sous-Préfet félicite la direction de l'établissement Chimirec de Javené pour la qualité du travail effectué.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous-Préfet remercie l'ensemble des participants avant que le directeur, M. VIVIER, ne propose aux membres de la CLIS une visite de l'entreprise.

Le Président,



Jean-Yves FRAQUET

